



Conditions générales

Inscription

L'inscription peut se faire en tout temps. En cours d'année cependant, nous nous efforçons d'y donner suite, dans la mesure des disponibilités.

L'inscription vous engage pour l'année entière.

Calendrier scolaire

Les vacances de HotRecMusicSchool coïncident avec celles du calendrier scolaire du canton de Fribourg. Il en est de même pour les jours fériés.

Paiement

La facturation se fait par avance, **trois fois par an**. A la mi-août pour **SEP-OCT-NOV**, à la mi-novembre pour **DEC-JAN-FEV** et mi-février pour **MAR-AVR-MAI**. Les factures doivent être intégralement réglées dans les 10 jours qui suivent leur émission. Seuls les cours payés seront dispensés.

Avantages pour les familles

Lorsque dans une famille, plus d'un enfant mineur est inscrit chez HotRec Music School, les taxes de cours sont, moyennant annonce à l'administration via la fiche d'inscription, réduites de 10% pour le deuxième enfant et de 15% pour le troisième enfant et les suivants.

Absences

Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées ni remboursées. Les demandes de changement de jour, respectivement d'horaire feront l'objet d'une demande écrite dûment motivée adressée à la direction.

Cours à la carte / cours d'été

En cas d'empêchement, il faut impérativement annuler le cours au minimum 24 heures à l'avance, sans quoi la leçon sera facturée.

Démissions

Une demande de démission pour l'année scolaire suivante doit être adressée par lettre (pas d'email) à la direction au plus tard le 31 mai de l'année en cours, le cachet postal faisant foi. Les démissions en cours d'année scolaire ne donnent droit à aucun remboursement, excepté les cas de force majeure examinés et approuvés par la Direction.